

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-72-MM**

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la nécessité de réglementer la circulation en raison de travaux de terrassement et de reprise du réseau d'eaux pluviales au 14 Rue Saint Nicolas par l'entreprise JM BOUCE, domiciliée à La Pernelle (50630),

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** En raison des travaux sus énoncés, la circulation sera alternée Allée de la Débarque, au niveau de l'arrière du bâtiment du Mora, situé 14 Rue Saint Nicolas, à compter du mardi 24 novembre 2020 dès 8h, jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** Les travaux seront matérialisés par des panneaux mis en place par l'Entreprise JM Boucé.

**Article 3 :** Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 novembre 2020

Le Maire,

Michel Mauger



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr